



Fédération des Magistrats,  
des Enseignants et du Personnel  
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,  
der Lehrerschaft und des Personals  
des Staates Wallis

# GRAND CONSEIL

## INFORMATION

### CONTACT

027 323 40 43  
[stephane.pont@fmep.ch](mailto:stephane.pont@fmep.ch)  
[www.fmep.ch](http://www.fmep.ch)



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RESUME DE LA SESSION DE MARS 2026

### Entrée en matière sur la loi sur l'école valaisanne (LEV), sur l'enseignement du degré secondaire II général (LEDeS) et sur l'enseignement privé (LPriv)

Le Grand Conseil a accepté l'entrée en matière sur la révision des trois lois régissant les écoles valaisannes tant obligatoires que privées. Elles remplaceront la Loi sur l'instruction publique de 1962 qui est obsolète, comporte des lacunes et d'archaïsmes. Plusieurs points seront débattus lors de son traitement durant la session du 4 au 9 mai 2026. Quelques 224 amendements ont d'ores et déjà été déposés. Différentes thématiques seront au centre des débats parlementaires : l'orientation religieuse, la cantonalisation des directions d'écoles, la gestion et le contrôle des écoles privées.

*La FMEP relève que globalement ces lois sont cohérentes et pragmatiques. Le sujet de la cantonalisation des directions d'écoles est aujourd'hui nécessaire. 70 à 80% des tâches d'un directeur dépendent aujourd'hui du canton. Une clarification de la gouvernance est donc judicieuse et permettra d'améliorer les gestions des ressources humaines et celles issues des situations de crises. Dans ces situations des exemples récents ont prouvé, que c'est le canton qui intervient pour les gérer. En ce qui concerne les écoles privées, il faut noter que le Canton a la charge de l'ensemble du système d'éducation mais ne dispose pas aujourd'hui de bases légales claires pour régler le domaine de ces écoles. Le but de la loi est de définir des règles transparentes afin de garantir leur complémentarité avec l'école publique.*

*La FMEP et les associations des enseignants affiliées prendront connaissance, avec un grand intérêt, des nombreux amendements déposés par les différents groupes politiques au Grand Conseil. Elles s'étaient déjà prononcées lors de la phase de consultation du projet de loi.*

### Modification de la loi sur la promotion de la culture

En septembre dernier, le Grand Conseil avait accepté, en première lecture, la révision de la loi sur la promotion de la culture. Le texte est revenu devant les députés pour une deuxième lecture. Le Grand Conseil a décidé d'apporter un soutien à la production culturelle professionnelle et de subventionner les écoles de musique et d'art de la scène à hauteur de 50%.

*La FMEP se réjouit de la décision prise de favoriser l'augmentation des subventions aux écoles de musique et d'art de la scène, tout comme le soutien à la production culturelle professionnelle. En effet ces secteurs méritent d'être mieux soutenus à l'avenir. Toutefois la FMEP relève que de telles modifications auront un impact sur le personnel en place engendrant des surcharges de travail. Il sera une nouvelle fois nécessaire de veiller que ces changements permettent le cas échéant d'engager des EPT supplémentaires pour répondre à la demande.*

## **Motions pour modifier le système électoral pour l'élection au Conseil d'Etat, abolir la règle des districts et pour un Conseil d'Etat à sept membres.**

Des députés de plusieurs partis veulent supprimer des « limites actuelles du jeu démocratique » et réclament des changements dans la façon d'élire le gouvernement à savoir : un bulletin unique à croix, sur lequel le citoyen coche les candidats qu'il souhaite faire élire au gouvernement et l'abolition de la règle qui empêche deux élus d'un même district d'accéder au Conseil d'Etat. Par contre le Grand Conseil a refusé la motion demandant de passer de 5 à 7 Conseillers d'Etat.

*C'est avec intérêt que la FMEP portera une attention particulière aux débats sur les modifications législatives concernant le système électoral au Conseil d'Etat et suivra le développement de ces deux motions. Toutefois elle regrette que le parlement n'ait pas souhaité lancer la réflexion sur l'augmentation du nombre de Conseillers d'Etat pour alléger l'engagement de l'exécutif cantonal et diminuer la charge croissante des dossiers. Un Conseil d'Etat à sept membres permettrait une meilleure répartition de la charge de travail, ainsi qu'une meilleure représentation des régions et des forces politiques.*

## **Plus de moyens pour le Ministère public**

Répondant à une interpellation, le Conseiller d'Etat Stéphane Ganzer a annoncé que le gouvernement allait proposer plus de moyens pour le Ministère public valaisan. A travers un crédit supplémentaire qui sera présenté lors de la prochaine session au Grand Conseil, le gouvernement compte répondre favorablement à la demande du Ministère public, qui désire être renforcé pour gérer à la fois le drame de Crans-Montana qui occupe quatre procureurs sans péjorer le travail sur les autres dossiers, et sans prêter les autres dossiers en cours.

*La FMEP salue la proposition du gouvernement d'allouer un crédit supplémentaire au Ministère public valaisan afin d'être renforcé dans le traitement des dossiers actuels. C'est un premier pas dans la reconnaissance des besoins en EPT pour répondre d'une manière professionnelle aux besoins en personnel afin de traiter efficacement des dossiers en cours. La FMEP souligne que d'autres services de l'administration cantonale sont en souffrance et nécessitent eux aussi un renforcement en personnel. Le Grand Conseil tout comme le Conseil d'Etat doivent être conscients qu'une certaine équité de traitement doit prévaloir au sein de l'administration cantonale en matière de besoin en personnel.*

## **Rapports de l'IF concernant l'Office de l'asile, état d'avancement**

Le Grand Conseil a traité 3 postulats concernant la situation de l'Office cantonal de l'asile à la suite du rapport 2024 de l'Inspection cantonale des finances (IF) relevant certains points de vigilance. Il souligne entre autres une mauvaise gestion financière à renforcer. L'Inspection des finances a d'ailleurs émis 14 recommandations principales qui ont rapidement été mises en œuvre dont 8 ont été réalisées et 6 sont en cours de réalisation.

La FMEP est rassurée que des actions ont été mises en place par le Conseil d'Etat en regard des remarques figurant dans le rapport de l'IF, comme la création d'un COPIL finances OASI, l'engagement d'un collaborateur scientifique en finances et contrôle interne certifié CIA, un plan d'action et le suivi des mesures, le renforcement des compétences financières ou la mise en place d'un suivi budgétaire trimestriel puis à terme mensuel.

Une fois de plus, un service se trouve en difficulté en raison de moyens et de ressources en EPT limités. L'office a été confronté ces dernières années à des situations particulièrement exigeantes.

### **Point de vue plus général**

La FMEP relève avec inquiétude que les décisions prises lors des sessions du Grand Conseil entraînent une augmentation significative des tâches au sein d'une administration cantonale déjà fortement sollicitée, voire en situation de surcharge. La session de mars en apporte une nouvelle illustration : les décisions adoptées sont rarement accompagnées de l'attribution des équivalents plein temps (EPT) nécessaires à leur mise en œuvre. Ainsi, les révisions des lois régissant les écoles valaisannes obligatoires ou encore la modification de la loi sur la promotion de la culture vont inévitablement générer une charge de travail supplémentaire, sans qu'aucun renforcement des effectifs ne soit prévu.

Force est de constater que l'on privilégie trop souvent une approche réactive, consistant à attendre que les difficultés apparaissent – voire qu'il soit trop tard – avant d'accorder des ressources supplémentaires. Des situations récentes, notamment au Ministère public ou potentiellement à l'Office cantonal du feu à la suite de l'accident de Crans-Montana, illustrent cette tendance.

La FMEP a déjà eu l'occasion, au travers de son « point de vue sur le budget de l'Etat 2025 et 2026 » de sensibiliser le Parlement à cette problématique. Elle estime qu'il est désormais nécessaire d'adopter une approche plus anticipative, en veillant à ce que toute nouvelle décision s'accompagne des ressources adéquates. Une telle évolution est indispensable pour garantir des conditions de travail soutenables pour le personnel et assurer la qualité des prestations offertes à la population

Sion, le 23.03.2026

Stéphane Pont - Secrétaire général